



Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

DECISION DU MAIRE

N° 045-2025

Marché n° 74 128 25 001-02 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes » – Attribution du titulaire du marché

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment en application des articles L2123-1 et R2123-1,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence du 07 juillet 2025 publié sur le site [https : www.mp74.fr](https://www.mp74.fr),

CONSIDERANT QUE la concurrence a joué correctement,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le marché n°74 128 25 001-02 relatif aux prestations d'assurance « flotte automobile et risques annexes » est attribué à Groupama Rhone-Alpes Auvergne (50 rue de St Cyr 69251) Lyon Cedex 09, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le coût annuel des prestations retenues s'élève à :

- Assurance automobile pour l'offre de base : 12'785,17€ TTC
- Assurance « marchandise transportée » est incluse dans l'offre
- Assurance « auto-mission représentants légaux » : 600,00€ TTC
- Assurance « auto-mission préposée » : 800,00€ TTC

ARTICLE 2 :

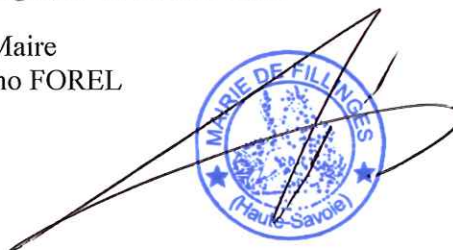
La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 3 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 10 octobre 2025

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et la publication le



DECISION DU MAIRE

N° 046-2025

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

Marché n° 74 128 25 001-03 : Assurance « Protection juridique des personnes physiques » – Attribution du titulaire du marché

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment en application des articles L2123-1 et R2123-1,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence du 07 juillet 2025 publié sur le site <https://www.mp74.fr>,

CONSIDERANT QUE la concurrence a joué correctement,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le marché n°74 128 25 001-03 relatif aux prestations d'assurance « protection juridique et risques annexes » est attribué au groupement CABINET MADELAINE BRISSET ZAC La Chevalerie - 426 rue Jules Valles 50000 SAINT LO et CFDP Immeuble EUROPE - 62 Rue Bonnel 69003 LYON, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le coût annuel des prestations assurance protection juridique des personnes physiques retenues s'élève à 200,83 € TTC.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 10 octobre 2025

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74) le
et la publication le